

## Séance du 29 Novembre 2001

L'an deux mil un le vingt neuf Novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal de **GUERLESQUIN**, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul **UGUEN**, Maire

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF 5ème Adjoint, M. Rémy LE MEUR, M. Pierre LE DILAVREC, Mme Sylvie GEFFROY, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Jean CORVEZ, Mme Françoise NORMAND, M. Jacques TILLY,

Absents : M. Romain QUERE, M. Michel LE ROY, M. Yvon FOLLOROU, M. Tanguy MORVAN.

Procurations : M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC, M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF, M. Yvon FOLLOROU à M. Jacques TILLY.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Novembre 2001

Date de Publication : 4 Décembre 2001

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

<u>Objet</u> : Assistance juridique
-------------------------------------

-Le Maire indique au conseil qu'un document émanant du tribunal administratif lui est parvenu dans le cadre d'une demande en annulation faite par la société des courses de Guerlesquin de la délibération relative à la convention Commune / Société des courses prise le 17 Juillet 2001, il demande au Conseil de l'autoriser à faire appel à un avocat pour défendre la commune dans ce dossier mais aussi dans l'ensemble des dossiers à intervenir éventuellement.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à faire appel à un avocat pour défendre les intérêts de la Commune dans le dossier concernant la demande en annulation de la délibération relative à la convention Commune / Société des courses prise le 17 Juillet 2001, mais aussi pour défendre les intérêts de la commune dans tous les dossiers à intervenir éventuellement.